

# ACTION URGENTE

## LE PROCÈS DE MOHAMED MORSI AJOURNÉ, PLUSIEURS AVOCATS INTERDITS D'ACCÈS

**Mohamed Morsi et trois de ses collaborateurs ont comparu devant le tribunal le 5 novembre pour meurtre et incitation à la violence, entre autres. Les avocats de l'ancien président ont confié à Amnesty International qu'ils n'avaient pas pu s'entretenir avec leur client avant l'audience et qu'ils n'avaient été autorisés à consulter des documents essentiels qu'en dernière minute.**

Au terme d'une brève audience interrompue à plusieurs reprises par les éclats de voix des accusés qui ne reconnaissent pas la légitimité de la cour, le juge a ajourné le procès de **Mohamed Morsi** et de trois de ses conseillers au 8 janvier 2014. Les autorités ont ensuite transféré Mohamed Morsi à la prison de Borg el Arab (la Tour arabe), à Alexandrie, et ses conseillers **Ahmed Abdelaty, Ayman Abdelraouf Ali Hodhod** et **Assad al Shikha** à la prison de Tora, selon les médias égyptiens.

Avant le procès, les procureurs en charge de l'enquête ont interrogé Mohamed Morsi et Assad al Shikha en l'absence de leurs avocats. Les avocats n'ont pu obtenir un exemplaire du dossier de 7 000 pages que le 30 octobre, ce qui a compromis le droit des accusés de disposer du temps nécessaire à la préparation de leur défense. Durant le procès, les autorités n'ont laissé entrer dans le tribunal que quatre avocats de l'équipe principale défendant Mohamed Morsi, ainsi que 20 avocats favorables aux Frères musulmans. D'autres avocats représentant les accusés se sont vus interdire l'entrée de la salle d'audience.

Les autorités maintiennent en détention arbitraire d'autres membres de l'équipe présidentielle de Mohamed Morsi. Les familles de certains d'entre eux ont expliqué à Amnesty International qu'elles n'ont toujours pas de contact régulier avec leurs proches, qu'elles ne savent toujours pas où ils sont détenus et n'ont pas été informées du fondement juridique de leur détention.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :**

- exhortez les autorités égyptiennes à veiller à ce que Mohamed Morsi et ses conseillers soient jugés dans le cadre de procédures conformes aux normes internationales d'équité, sans recourir à la peine de mort ;
- priez-les instamment de leur permettre sans délai d'entrer en contact avec leurs familles, leurs avocats et leurs médecins ;
- demandez-leur de permettre aux avocats d'assister aux futures audiences, d'être régulièrement en contact avec leurs clients et de disposer du temps nécessaire à la préparation de la défense ;
- invitez les autorités égyptiennes à révéler immédiatement où se trouvent certains conseillers de Mohamed Morsi dont on ignore encore où ils sont détenus ;
- demandez-leur de les libérer, à moins qu'ils ne soient inculpés rapidement d'infractions pénales reconnues par la loi et jugés par des tribunaux civils dans le cadre de procédures totalement conformes aux normes internationales d'équité.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 20 DÉCEMBRE 2013 À :**

Président par intérim

Adly Mahmoud Mansour  
Office of the President  
Al Ittihadia Palace  
Cairo, République arabe d'Égypte  
Fax : +202 2 391 1441

**Formule d'appel : *Your Excellency,***  
**Monsieur le Président,**

Ministre de la Défense

General Abdel Fattah al-Sisi  
Ministry of Defence  
Cairo, République arabe d'Égypte  
Fax : +202 2 290 6004  
+202 2 291 6227

**Formule d'appel : *Dear General,***  
**Monsieur le Ministre,**

Procureur général

Hesham Mohamed Zaki Barakat  
Office of the Public Prosecutor  
Supreme Court House, 1 "26 July" Road  
Cairo, République arabe d'Égypte  
Fax : +202 2 577 4716 / +202 2 575 7165

(aux heures de bureau, TU+2)  
**Formule d'appel : *Dear Counselor,***  
**Monsieur le Procureur général,**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays.**

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la 3<sup>e</sup> mise à jour de l'AU 196/13. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE12/040/2013/fr>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## LE PROCÈS DE MOHAMED MORSI AJOURNÉ, PLUSIEURS AVOCATS INTERDITS D'ACCÈS

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Ce procès fait suite à une information judiciaire ouverte sur les affrontements entre des partisans et des opposants de Mohamed Morsi au Caire, en décembre 2012. Les procureurs ont inculpé 10 autres hommes dans cette affaire, notamment Mohamed al Beltagy et Issam al Aryan, responsables de haut rang des Frères musulmans.

Au moins 10 personnes sont mortes et des centaines ont été blessées, pour la plupart des partisans de Mohamed Morsi, dans les heurts qui se sont déroulés devant le palais présidentiel d'Ittihadiya, dans la nuit du 5 décembre 2012. Les forces de sécurité ne sont pas intervenues pour mettre un terme aux violences. D'autre part, les partisans de l'ancien président ont également capturé de nombreuses personnes durant les affrontements ; ils les ont interrogées et, dans certains cas, brutalisées et torturées.

Amnesty International n'est pas en position de juger si les charges retenues contre Mohamed Morsi et ses coaccusés sont fondées. Elle demande qu'une enquête indépendante et impartiale soit menée sur les événements d'Ittihadiya. Les victimes d'atteintes aux droits humains et leurs familles ont le droit de connaître la vérité et d'obtenir justice et, lorsque les preuves recevables sont suffisantes, les suspects doivent comparaître en justice dans le cadre de procès équitables, sans recourir à la peine de mort.

Les motivations sous-tendant ce procès seront jaugées notamment en fonction de l'équité de la procédure et du traitement réservé aux accusés. Pour comprendre les intentions des autorités, il convient aussi d'observer la manière dont elles gèreront les accusations de violations des droits humains émanant des opposants à Mohamed Morsi. Au regard des recherches qu'a menées Amnesty International sur les violences d'Ittihadiya, les partisans des Frères musulmans ont bien perpétré des violations. La plupart des personnes tuées durant les affrontements étaient en fait des partisans du président de l'époque Mohamed Morsi. À l'époque, Amnesty International avait aussi mis en cause l'immobilisme des forces de sécurité, qui n'étaient pas intervenues pour mettre fin aux violences. Aussi est-il déstabilisant que seuls Mohamed Morsi et ses collaborateurs de haut rang soient jugés dans le cadre de ces événements. Aucun responsable ni militant de l'opposition de l'époque, du camp anti-Morsi, n'est amené à rendre des comptes.

Après la chute du président Mohamed Morsi le 3 juillet, les autorités l'ont placé en détention sans inculpation jusque fin juillet, lorsqu'un juge l'a officiellement inculpé d'avoir collaboré avec le Hamas lors du soulèvement de 2011. Les autorités n'ont pas rendu publiques les conclusions de l'enquête. Le 19 août, le procureur général a ordonné son maintien en détention dans le cadre de l'enquête sur les affrontements qui avaient eu lieu en décembre 2012. Des représentants de l'Union européenne et de l'Union africaine ont rendu visite à Mohamed Morsi en détention, fin juillet. Les autorités n'ont pas révélé officiellement où il se trouvait avant le 4 novembre ; les médias ont alors déclaré qu'il avait été transféré à la prison de Borg el Arab, à Alexandrie.

Selon certaines informations, les autorités ont placé en détention arbitraire sans inculpation d'autres collaborateurs de Mohamed Morsi, depuis le 3 juillet, sans leur laisser la possibilité de contester leur détention.

Noms : Mohamed Morsi, Ayman Ali, Ahmed Abdelaty, Assaad al Shikh, Khaled al Qazzaz, Essam al Haddad, Abdelmeguid Mashali, Refaa al Tahtawy, Ayman al Hodhod, Ayman al-Serafy (tous des hommes)

Action complémentaire sur l'AU 196/13, MDE 12/065/2013, 8 novembre 2013